

Informations de base	
2005/2247(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Évaluation du cycle de Doha à la suite de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong Subject 6.20.01 Accords et relations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	INTA	Commerce international	PAPASTAMKOS Georgios (PPE-DE) 13/06/2005
	Commission pour avis		Date de nomination
	DEVE	Développement	MARTENS Maria (PPE-DE) 01/12/2005
	ECON	Affaires économiques et monétaires	STARKEVIČIŪTĖ Margarita (ALDE) 13/12/2005
	ITRE	Industrie, recherche et énergie	RÜBIG Paul (PPE-DE) 13/12/2005
	AGRI	Agriculture et développement rural	DAUL Joseph (PPE-DE) 23/11/2005
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2706	2006-01-30
	Agriculture et pêche	2702	2005-12-20
	Agriculture et pêche	2708	2006-02-20
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Commerce et sécurité économique		

Événements clés

Date	Événement	Référence	Résumé
15/12/2005	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/12/2005	Débat au Conseil		
30/01/2006	Débat au Conseil		
20/02/2006	Débat au Conseil		Résumé
22/02/2006	Vote en commission		Résumé
01/03/2006	Dépôt du rapport de la commission	A6-0051/2006	
03/04/2006	Débat en plénière		
04/04/2006	Décision du Parlement	T6-0123/2006	Résumé
04/04/2006	Résultat du vote au parlement		
04/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2005/2247(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	INTA/6/32400

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE367.917	19/01/2006	
Amendements déposés en commission		PE368.034	13/02/2006	
Avis de la commission	ECON	PE367.870	20/02/2006	
Avis de la commission	AGRI	PE367.910	20/02/2006	
Avis de la commission	DEVE	PE369.877	20/02/2006	
Avis de la commission	ITRE	PE367.948	21/02/2006	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0051/2006	01/03/2006	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0123/2006	04/04/2006	Résumé

Évaluation du cycle de Doha à la suite de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

2005/2247(INI) - 20/02/2006

Mme Fischer-Boel, membre de la Commission, a fourni au Conseil les informations les plus récentes concernant les négociations menées au sein de l'OMC. Elle a insisté sur les points suivants:

- les Communautés européennes doivent rester unies en ce qui concerne les négociations menées au sein de l'OMC;
- des réunions bilatérales ont eu lieu à Genève depuis le début de l'année avec certains partenaires de l'OMC afin de trouver un terrain d'entente sur les produits sensibles et de constituer des alliances;
- les soutiens internes et les restitutions à l'exportation continuent de représenter les intérêts offensifs de la Communauté dans le domaine agricole; elle a convenu avec la délégation néerlandaise qu'il fallait discuter de l'élimination progressive des restitutions à l'exportation sous l'angle de leur valeur budgétaire globale plutôt que de leur volume;
- la Commission ne présentera pas de nouvelle offre concernant l'agriculture, après la dernière offre soumise le 28 octobre 2005; elle a clairement indiqué, en référence à des observations formulées par la délégation française, que cette offre s'inscrivait dans le cadre du mandat que lui avait donné le Conseil pour les négociations au sein de l'OMC, et que les indications géographiques faisaient toujours l'objet de discussions; en réponse à une question posée par la délégation polonaise, elle a également déclaré que la clause de sauvegarde spéciale ne devait pas être abandonnée;
- il importe de poursuivre la défense d'intérêts non-commerciaux, notamment les questions concernant les indications géographiques;
- en dépit d'un calendrier chargé, le principe selon lequel "rien ne peut être approuvé tant que tout n'est pas approuvé" reste valable;
- Mme Fischer-Boel s'est engagée à tenir le Conseil pleinement informé de l'état d'avancement des négociations au sein de l'OMC et à lui en faire rapport lors de sa prochaine session du 20 mars, à la lumière de la 6^{ème} réunion ministérielle du G6 qui doit se tenir à Londres début mars.

La présidence a réaffirmé qu'elle entend veiller à ce que la question soit inscrite à l'ordre du jour des prochaines sessions du Conseil.

Évaluation du cycle de Doha à la suite de la conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong

2005/2247(INI) - 04/04/2006 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Dans la perspective de la réunion de l'OMC le 30 avril à Genève, le Parlement européen a adopté le rapport d'initiative de Georgios **PAPASTAMKOS** (PPE-DE, GR), par 493 voix pour, 103 contre et 25 abstentions. Les députés regrettent la lenteur des progrès accomplis dans les négociations et faiblesse des ambitions quant à l'issue de la conférence ministérielle de Hong Kong, et appellent à un engagement plus ferme des trois grands acteurs : UE, États-Unis et G20. Ils invitent les pays industrialisés et en développement avancé à tout mettre en œuvre pour faire de Doha un cycle du développement qui contribuera aux objectifs du Millénaire pour le développement de 2015. La Commission est invitée à élaborer un plan d'action de remplacement au cas où les négociations de Doha échoueraient.

En matière agricole, les engagements pris par la Commission au cours des négociations agricoles à l'OMC ne peuvent dépasser le cadre du régime en vigueur pour la PAC ni le mandat de négociation. Le rapport rappelle la portée de l'accord de Luxembourg sur la réforme de la PAC et insiste sur la nécessité d'une définition des mesures contenues dans la "boîte verte" incluant les aides découplées. Il souligne l'offre importante faite par l'UE de supprimer d'ici à 2013 son système de restitution à l'exportation et insiste sur la nécessité que d'autres membres de l'OMC agissent de même dans les domaines des crédits à l'exportation, des entreprises commerciales d'État et de l'aide alimentaire. L'absence de progrès sur un registre des vins et spiritueux et l'extension de la protection des indications géographiques à d'autres produits inquiète les députés.

Le Parlement demande à la Commission européenne d'étudier la possibilité d'introduire, dans le cadre des négociations agricoles, une "boîte du développement" à l'intention des pays les moins avancés. Les questions liées à la sécurité alimentaire et à l'emploi en zone rurale pourront y être traitées. Il estime que toute concession accordée aux pays en développement ou aux PMA devrait être subordonnée au respect strict des règles d'origine ainsi qu'au mécanisme de prévention des pratiques de commerce triangulaire. Le Parlement soutient en particulier le droit des agriculteurs à l'accès aux semences traditionnelles et s'oppose à la brevetabilité du vivant ainsi qu'à l'importation d'OGM.

Les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles doivent aboutir à des résultats ambitieux et équilibrés, qui garantissent de nouvelles possibilités d'accès au marché. En l'absence de progrès dans le secteur des services, les députés réclament un renforcement des négociations aux niveaux bilatéral et multilatéral et demandent que l'accent soit mis sur la libéralisation des services et l'ouverture des marchés, en particulier dans les secteurs financier, touristique et de la distribution, importants pour l'économie européenne. Ils réaffirment cependant que des services publics essentiels comme la santé, l'éducation et les services audiovisuels sont à exclure de la libéralisation.

Le Parlement demande un renforcement des mécanismes de l'OMC relatifs à l'application de l'accord sur les ADPIC, nécessaires pour lutter contre les produits de contrefaçon et les violations du droit européen des brevets. La Commission est invitée à faire clairement apparaître dans ses négociations avec d'autres partenaires commerciaux que l'UE désapprouve les violations régulières des règles de l'OMC, en particulier en ce qui concerne la propriété intellectuelle, le piratage des produits et les barrières commerciales non-tarifaires.

Le Parlement recommande des disciplines renforcées en ce qui concerne les règles antidumping et autres afin d'empêcher le recours abusif aux instruments de défense commerciaux tout en préservant l'utilisation légitime et l'efficacité de ces instruments. Il demande également que toutes les formes de dumping soient interdites et définies comme des exportations effectuées à des prix inférieurs aux coûts totaux de production moyens compte tenu de toutes les formes de subventions d'amont et d'aval et des aides croisées.

Enfin, les députés souhaitent une réforme approfondie de l'OMC et une meilleure intégration de l'Organisation dans la gouvernance mondiale. Soulignant le travail de l'Union interparlementaire (UIP), le rapport réaffirme l'importance d'une dimension parlementaire à l'OMC, les membres du Parlement assurant le lien avec les citoyens. Le Parlement souligne à ce propos les efforts des négociateurs de l'Union européenne dans le cadre de la Conférence interparlementaire sur l'OMC mais déplore le manque d'engagement des autres négociateurs.

Le rapport, suite à l'adoption d'un amendement proposé par le groupe socialiste, souligne l'importance d'une représentation du Parlement européen à toutes les réunions de l'OMC et pas seulement lors des conférences interministérielles officielles. Il demande par conséquent qu'une délégation restreinte de députés du Parlement européen participe de façon significative aux réunions qui seront organisées à Genève afin de respecter les délais des 30 avril et 31 juillet fixés par la déclaration de Hong-Kong. Le Conseil est invité à étendre la participation à cette délégation du Parlement européen au minimum à l'une des réunions du comité 133 qui se tiendront fin avril à Genève.